

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3504

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Auditorium Orchestre national de Lyon
et la Société Philharmonique pour l'organisation de conférences

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3504 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE PHILARMONIQUE POUR L'ORGANISATION DE CONFERENCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium.

A l'occasion de la saison 2017-2018, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 160 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles et de projets à destination des publics de demain.

Au cours de cette saison artistique, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de mettre en place un partenariat avec l'association « Société Philharmonique de Lyon » pour l'organisation de 6 conférences thématiques autour du répertoire musical français et international.

L'association « Société philharmonique de Lyon » est issue de la Société des Grands Concerts de Lyon, fondée en 1905 par Georges Martin Witkowski. Cette dernière est à l'origine de l'Orchestre national de Lyon qui est l'un des plus anciens orchestres de France.

Aujourd'hui, l'association « Société philharmonique de Lyon » continue à s'engager aux côtés de celui-ci sur de nombreux projets qui défendent et promeuvent le patrimoine musical.

L'association regroupe des mélomanes engagés pour promouvoir les activités musicales de la ville de Lyon.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon propose d'organiser les 6 conférences suivantes, en partenariat avec l'association « Société Philharmonique de Lyon » selon le calendrier et les thématiques suivantes :

- mardi 10 octobre à 18h30 : le style français dans la musique baroque ;
- mardi 14 novembre à 18h30 : le piano en France au XX^e siècle : l'exemple de Satie ;
- mardi 12 décembre à 18h30 : la clarinette dans la musique française ;
- mardi 6 février à 18h30 : le film et sa musique ;
- mardi 6 mars à 18h30 : à la rencontre de l'œuvre d'Edvard Grieg ;
- mardi 15 mai à 18h30 : la musique de jazz et l'orchestre symphonique.

La convention, jointe au rapport, détaille les modalités du partenariat selon les modalités suivantes :

- l'association « Société Philharmonique de Lyon » prend en charge le recrutement, la rémunération et le déplacement des conférenciers ;

- la Ville de Lyon met à disposition le Bas Atrium en ordre de marche pour l'organisation des conférences, y compris le personnel d'accueil et le personnel technique nécessaires, la location de piano si besoin, le matériel technique et éventuellement, la rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Lyon s'ils sont amenés à intervenir.

Par dérogation à la délibération n° 2017/2836 du 27 mars 2017 relative aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, les conférences seront gratuites pour les membres de l'association de la Société Philharmonique de Lyon.

La valorisation globale des apports de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est de 10 300 €TTC.

La valorisation globale des apports de la « Société Philharmonique de Lyon » est de 2 880 €TTC.

Vu la délibération n° 2017/2836 du 27 mars 2017 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Par dérogation à la délibération n° 2017/2836 du 27 mars 2017 relative aux tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, la gratuité des conférences sera accordée aux membres de l'association de la Société Philharmonique de Lyon.

2. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association « Société Philharmonique de Lyon », dans le cadre de la saison 2017-2018, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Les recettes relatives à l'organisation de ces conférences seront imputées au chapitre 70, nature 7062.

5. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, natures 6135 et 611, chapitre 012, nature 6488 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER